

évitera-t-il l'indifférence, cette conséquence incurable du doute ?

Le scepticisme, l'indifférence philosophique, tels sont, MM., les tristes maladies que produit un exercice mal réglé de notre profession. Est-ce à dire que cette double erreur s'établisse toujours à l'état de système chez l'homme que nous étudions ? non, MM., elle est rarement formulée dans son esprit, elle s'y dissimule souvent sous des apparences dogmatiques, mais elle reste vivante au fond de son cœur et paralyse tous les nobles élans de la pensée.

J'ai dit que le scepticisme se déguise parfois chez l'avocat sous le dogmatisme et sous les formes hardies de l'affirmation ; en effet, l'absence des croyances rationnelles n'exclut pas ces opinions bien ou mal fondées, qu'il est impossible de ne pas contracter dans la vie sociale, et qui sont comme l'ameublement nécessaire d'un esprit qui a la prétention d'être au niveau des connaissances de son temps. Suivant quelles lois, ces opinions n'ayant trait qu'à des points de vue secondaires et non pas à l'essence même des questions, suivant quelles lois et par quels chemins ces opinions s'introduisent-elles dans l'intelligence de l'avocat ? est-ce par une suite de déductions rigoureuses ou par une sincère inspiration ? Non, MM., si je puis risquer ce jugement sans être mal compris, je dirai qu'elles lui viennent du hasard ; je me hâte d'expliquer une expression trop peu philosophique pour ne pas choquer vos esprits. J'appelle une opinion provenant du hasard toute idée qui n'est pas le fruit du travail logique ou de l'intuition spontanée, qui est jettée dans l'intelligence par les circonstances extérieures, sans que l'âme ait réagi sur elle pour se l'approprier par la réflexion ; beaucoup d'idées de cette nature sont respectables sans doute ; c'est même ainsi que les traditions sacrées sont déposées dans notre cœur pour y étendre leurs fécondes racines ; mais la légitimité de ces